

Date de la convocation :  
03/01/2022  
Date d'affichage :  
10/01/2022

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 JANVIER 2022**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 05  
Procurations : 05

Présents : Gabrielle EHRETSMANN, Olivia HUMANN, Jean-Georges KOLB, Jérôme LEFEVRE

Absents excusés : Marie-Hélène BEINSTEINER (procuration à Gabrielle EHRETSMANN), Jessica CLEISS (procuration à Olivia HUMANN), Cyrille HAEHNEL (procuration à Jean-Georges KOLB), Nicolas LANNO (procuration à Jérôme LEFEVRE), Christian VOEGELE (procuration à Jean-Georges KOLB)

Monsieur le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

05. Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)
06. Création d'un Comité social territorial commun entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et certaines de ses communes membres

La secrétaire de séance est désignée par Monsieur le maire : Gabrielle EHRETSMANN

**ORDRE DU JOUR**

01. *Approbation du PV de la réunion du C.M. du 07 décembre 2021*
02. *Décision modificative n°02 : Budget communal 2021 (annule et remplace la délibération 05 du 07 décembre 2021)*
03. *Mise en demeure : attribution de compensation 2019*
04. *Remplacement de la chaudière du bâtiment de l'école*
05. *Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)*
06. *Création d'un Comité social territorial commun entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et certaines de ses communes membres*
07. *Divers*

### **01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 07 décembre 2021**

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 10                    POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

### **02. Décision modificative n°02 : Budget communal 2021 (annule et remplace la délibération N° 05 du 7 décembre 2021)**

Suite au transfert du budget eau vers le SDEA au 1er janvier 2021, le solde a été transféré à ce prestataire pour la clôture de ce dernier. En accord avec Monsieur le trésorier de Bouxwiller, les écritures suivantes ont été passées en fin d'exercice 2021 sur le budget général :

Compte de provenance		Compte de destination	
		Dépenses investissement C/0001 (report budget général)	-11 210,11
Recettes investissement C/001	44 542,93	Dépenses investissement C/1068	55 756,04
Recettes fonctionnement C/002	23 266,10	Dépenses fonctionnement C/678	23 266,10

Nombre de votants : 10                    POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

### **03. Mise en demeure : Attributions de compensation 2019**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une mise en demeure pour le paiement des Attributions de compensation (AC) pour l'année 2019, émanant de la Direction des finances publiques (DGFIP) et datée du 10 décembre 2021, est arrivée en mairie. Cette mise en demeure concerne le non-paiement d'un montant de 5 295,00 €.

La commune règle chaque année la part des AC relevant du SDIS, mais est en désaccord, depuis 2016, avec la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, sur le reste des AC. En effet, chaque année, elle doit lui reverser à tort cette même somme, pour la bonne et simple raison que les AC n'ont pas été révisées depuis leur mise en place. Elles ne tiennent pas compte de l'évolution du

territoire et restent figées en 2013. Au départ, elles devaient compenser la perte des taxes professionnelles des communes qui sont depuis lors encaissées par les intercommunalités.

Lors de la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 07 octobre 2021, Monsieur le président a préféré pérenniser la situation plutôt que d'entendre la demande de révision exprimée par la commune de Weinbourg.

Par conséquent, le conseil municipal de Weinbourg décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la mise en demeure, conformément aux différentes délibérations prises lors des précédentes réunions et invite la DGFIP à prendre les mesures qui s'imposent.

Nombre de votants : 10                    POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

#### **04. Remplacement de la chaudière du bâtiment de l'école**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la chaudière du bâtiment de l'école, qui dessert les locaux de l'école, mais aussi les logements sociaux, est à remplacer d'urgence. Des travaux de réparation ont été entrepris, mais ne servent qu'à repousser l'échéance jusqu'au vote du budget primitif.

La commission municipale 2, chargée des travaux dans la commune, a demandé divers devis pour un remplacement rapide par une chaudière plus performante et plus propre. Trois offres ont été réceptionnées :

Chauffage BALZER	Chaudière haute performance énergétique VIESSMANN Vitorondens 200-T à 35 kW	13 634,81 € HT
Entretien/dépannage/chauffage STOLTZ Christophe	Chaudière fioul De Dietrich basse température en fonte GT225/D50 à 64 kW	13 878,72 € HT
ENERGTECH Génie climatique	Chaudière à condensation VIESSMANN Vitorondens 200-T J2RA à 63 kW	29 718,81 € HT

Ces offres comprennent la fourniture et l'installation de la chaudière, ainsi que la mise aux normes de la tuyauterie, du tubage et des produits annexes comme les vannes et les accessoires de raccordement électrique.

Des alternatives au simple remplacement ont été étudiées, comme la mise en place d'une chaudière à pellets ou autre chauffage plus propres, mais l'humidité de la cave, le coût supérieur, ainsi que les transformations des lieux sont des freins à cet investissement supplémentaire.

Les trois offres ayant été étudiées par la commission 2, c'est celle de l'entreprise Chauffage BALZER (14 Route de Mulhausen à Schillersdorf 67340) qui a été retenue. Vu l'urgence du remplacement, la pièce a déjà été commandée et un acompte de 4 011,00 € HT a déjà été versé (frais de fonctionnement). L'installation, quant à elle, sera programmée, sauf incident notoire, pour les vacances de février, lorsque l'école ne sera pas fréquentée.

Une demande de financement sera déposée encore avant l'échéance de fin janvier à la préfecture du Bas-Rhin, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), Cf. délibération 05. En effet, cette dotation soutient les projets relevant des grandes priorités thématiques, dont la rénovation thermique et la transition énergétique. La chaudière proposée par l'entreprise retenue entre bien dans ce cadre-là.

La demande de financement concernera une dotation de 32% du coût total, soit 4 363,00 € HT.

Nombre de votants : 10                    POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**05. Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)**

Projet : Acquisition d'une chaudière à fuel haute performance énergétique (Bâtiment de l'école et des logements sociaux)

Montant total des travaux HT : 13 634,81 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Weinbourg souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT (HT)
Etat DSIL	32 %	4 363,00 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	32 %	4 363,00 €
Fonds propres	68 %	9 271,81 €
Sous-total collectivité	68 %	9 271,81 €
<b>TOTAL FINANCEMENT OPÉRATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>13 634,81 €</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture du Bas-Rhin.

Nombre de votants : 10          POUR : 10          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

**06. Création d'un Comité social territorial commun entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et certaines de ses communes membres**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses article 32 et 33-1,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes membres souhaitant y adhérer,

Considérant la volonté de la commune de Weinbourg de se rattacher au Comité social territorial de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents contractuels de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre permettent la création d'un Comité social territorial commun,

Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la Commune de Weinbourg représentent 1 électeur,

Le Conseil municipal de Weinbourg, après en avoir délibéré, décide

- de CRÉER un Comité social territorial commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes membres souhaitant y adhérer,
- de PRÉCISER que le Comité social territorial commun est placé auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
- d'INFORMER Monsieur le président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin de la création de ce Comité social territorial commun,
- d'AUTORISER le Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **07. Divers**

### **07.01. Arrêté établissant les Lignes directrices de gestion (LDG) 2021/2026**

Monsieur le maire informe les élus qu'il a pris un arrêté établissant les LDG adoptées par le Comité technique de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, le 1er décembre 2021. Ce document est valable pour la période 2020-2021 et devra être renouvelé après chaque élection.

En effet, depuis le 1er janvier 2020, les Commissions administratives paritaires n'ont plus la compétence en matière de ressources humaines, de promotion et de valorisation de parcours professionnels.

Ce document de référence concernant les agents titulaires, notamment pour les avancements de grade et les promotions internes, le seul agent concerné est Madame Catherine BALZER.

L'arrêté pris le 9 décembre 2021 stipule que les LDG - en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources humaines (RH) - définissent les enjeux et les objectifs de la politique RH conduite dans la collectivité. Il dresse ainsi dans son article 1 un état des lieux et un bilan des effectifs, des emplois et des compétences et trace les grandes orientations des projets et des politiques de la collectivité pour le mandat en place. Dans son article 2, il décrit les LDG en matière de promotion et de parcours professionnels des agents.

### **07.02. Heures complémentaires de Monsieur Gilles BRIGNATZ**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à la Direction des ressources humaines (DRH) de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, dont dépend l'ouvrier communal, Monsieur Gilles BRIGNATZ, que soient versées à ce dernier 2 heures complémentaires pour le mois de décembre. En effet, dans le cadre du remplacement imminent de la chaudière du bâtiment de l'école, Monsieur BRIGNATZ assure une astreinte trois fois par jour, afin de vérifier l'état et le niveau de l'eau.

Cette même demande sera effectuée au niveau de la DRH jusqu'au remplacement de la chaudière et la fin de cette astreinte.

### **07.03. Participation citoyenne**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, suite à l'avis favorable émis par le Conseil participatif de Weinbourg, Monsieur Jean-Georges KOLB et lui-même ont accompagné à la gendarmerie de Bouxwiller, le 14 décembre 2021, les référents retenus pour animer le dispositif de la participation citoyenne : Laurent EBER, Ludovic KLOPFENSTEIN et Jérôme MOESLEIN. Ils y ont été accueillis par le responsable du dispositif, le Lieutenant Gaël CADARIO, pour signer le protocole et bénéficier d'une première formation.

Le dispositif est déjà en fonctionnement, puisqu'un cas de décharge sauvage et un cas de vandalisme ont déjà permis de faire circuler des informations utiles aux services de la gendarmerie et de l'Office français pour la biodiversité.

De même, un protocole, encadrant le dispositif, a été signé conjointement par Monsieur le maire, le Général de gendarmerie et par Madame la préfète du Bas-Rhin. Par la suite, ce dispositif sera rendu public (par l'apposition de panneaux indicateurs aux entrées de village) et par l'organisation d'une réunion publique à laquelle seront conviés les villageois.

### **07.04. Différentes fêtes de Noël : Remerciements**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus, à l'occasion des différents cadeaux de Noël distribués :

- des bénévoles et des membres du Conseil participatif remercient la municipalité pour sa petite attention,
- des parents ont beaucoup apprécié le "Drive de Noël" mis en place à l'attention de leurs enfants, malgré les difficultés de livraison et celles liées au protocole sanitaire,
- des personnes âgées ont remercié la municipalité lors de la distribution des bons-repas pour le restaurant "Le Bois flotté", en remplacement du repas de début janvier et
- Monsieur Cédric BRUMM, restaurateur de Weinbourg, tient à remercier la commune pour son soutien et pour avoir maintenu la prestation dans son restaurant comme cadeau de Noël, en transformant le repas, qui devait initialement être consommé sur place, en bon-repas à consommer sur place ou à emporter.

### **07.05. Permanences hors les murs 2022**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, tout comme en 2021, le conseil municipal ira à la rencontre de ses administrés en 2022 également, une à deux fois par mois, hors les murs de la mairie. Pour ce faire, il tient sa permanence dans les différentes parties de la commune, si le temps le permet, selon le calendrier ci-dessous.

C'est l'occasion de voir sur le terrain les différents problèmes et de prendre en compte les souhaits et les besoins de chaque habitant.e qui le souhaite.

Dates	Lieu de rendez-vous	Rues concernées	Elus présents
Lundi 7 mars 2022 à 18 heures	Rue de l'Homme	Rue de l'Homme	Yves RUDIO Jean-Georges KOLB
Lundi 28 mars 2022 à 18 heures	Lotissement Les Primevères	Rue des Primevères Route d'Ingwiller	Yves RUDIO Marie-Hélène BEINSTEINER
Lundi 25 avril 2022 à 18 heures	Rue Schwindel	Rue Schwindel Route d'Ingwiller	Yves RUDIO Jérôme LEFEVRE
Lundi 30 mai 2022 à 18 heures	Devant le restaurant Le Bois flotté	Rue Principale, Rue Meyer, Rue Mercière et Impasse Urban	Yves RUDIO Jean-Georges KOLB
Lundi 27 juin 2022 à 18 heures	A l'ancienne aire de jeux	Rue du Moulin, Rue de la Schwang et Chemin du Muehlpfad	Yves RUDIO Cyrille HAEHNEL Gabrielle EHRETSMANN
Lundi 25 juillet 2022 à 18 heures	Croisement Rue des Roses et Rue des Forgerons	Rue des Roses, Rue de l'Ecole, Rue des Forgerons et Rue Principale	Yves RUDIO Jean-Georges KOLB Olivia HUMANN
Lundi 8 août 2022 à 18 heures	Croisement Rue de la Mésange et Rue du Rossignol	Impasse des Hirondelles, Rue du Rossignol, Rue de la Mésange, Rue du Pinson et Rue du Wetzstein	Yves RUDIO Jean-Georges KOLB Olivia HUMANN
Lundi 22 août 2022 à 19 heures	Place de la Mairie	Rue de l'Ouest Ruelle de la Mairie	Yves RUDIO Nicolas LANNO Cyrille HAEHNEL
Lundi 12 septembre 2022 à 18 heures	Rue des Vignerons	Rue de la Petite Montée, Rue des Vignerons, Rue de la Haute Montée et Rue Principale	Yves RUDIO Jessica CLEISS
Lundi 3 octobre 2022 à 18 heures	Croisement Rue Hohl et Ruelle de la Petite Hohl	Rue Hohl Ruelle de la Petite Hohl	Yves RUDIO Jérôme LEFEVRE

### **07.06. Vandalisme de la nuit de la Saint-Sylvestre**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans la nuit de la Saint-Sylvestre, au moins quatre boîtes aux lettres ainsi que le cendrier de la Place de la Mairie ont été vandalisés avec des mortiers.

Le mobilier urbain et la boîte aux lettres de La Poste étant concernés par ce vandalisme et un certain nombre d'administrés ayant été incommodés, la Commune de Weinbourg a porté plainte auprès de la gendarmerie qui est déjà en train d'enquêter. Les administrés impactés ont fait de même.



### **07.07. Chasse**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que deux dossiers concernant la chasse devront être instruits en ce début d'année 2022 :

- D'une part, la certification PEFC de la forêt communale de Weinbourg exige l'édition d'une fiche de signalement des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers. Cette fiche aurait déjà dû être établie pour 2021, mais cela n'a pu être fait dans les temps. La commune bénéficie par conséquent d'une prolongation jusqu'à fin avril.
- D'autre part, la Direction départementale des territoires a pointé l'absence de convention d'agraineage pour le lot de chasse n°1, identifié 521 C 01. Une réunion organisée avec le locataire de chasse jeudi 6 janvier 2022 a permis d'en affiner les termes. La forêt étant privée, la commune recherchera les propriétaires des parcelles hébergeant les agrainoirs et transmettra leurs coordonnées au locataire de chasse qui prendra en charge la rédaction des deux conventions (pour chacun des deux agrainoirs).

### **07.08. Investissement dans du matériel communal à destination des associations**

Monsieur le maire informe les élus que, suite à la décision du 07 décembre 2021, de transformer momentanément la subvention aux associations en achat de matériel mutualisable à leur destination, des devis ont été demandés.

Pour 2022, la commune souhaite investir dans une sono qui sera mise à disposition des associations avec un contrat de location gratuite et un chèque de caution en cas de casse.

### **07.09. Matériel à disposition de la salle polyvalente**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le matériel mis à disposition des locataires de la salle polyvalente de Weinbourg doit être inventorié et des achats doivent être budgétisés pour compléter le stock : il s'agit principalement de matériels d'entretien. Ce matériel devra être mis sous clé et mis à disposition des locataires après inventaire.

Le stock des produits consommables mis à disposition, tels que produits de nettoyage et papier toilette, devra être tenu à jour, afin que des commandes complémentaires puissent être passées en cas de manque.

Gabrielle EHRETSMANN, responsable de la salle polyvalente, est chargée de l'inventaire avant et après location de la salle.

### **07.10. Décisions du maire par délégation**

2021-URBA-23	Droit de préemption urbain	Maison sis 143 Rue du Moulin (propriété en indivision de STAUDINGER Gilles et RIEHL Stéphanie)	15/12/2021	non préemption
--------------	----------------------------	--	------------	----------------

### **07.11. Récapitulatif de travaux**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du dossier qui a été instruit en urbanisme au cours du mois de décembre 2021.

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 06752121R0017	22/12/2021	favorable	BRONNER Luc	35 Rue de la Mésange	construction d'une piscine

### **07.12. Compte-rendu du travail en commissions**

**Commission 1 :** Deux réunions concernant le budget ont été programmées et menées

**Commission 2 :** La réfection des abords de la route à l'entrée côté Weiterswiller devra être programmée pour 2023 - Une réunion publique pour le chantier de la Rue du Wetzstein est à programmer- Les devis pour les différents chantiers et investissements programmés ont été demandés

**Commission 3 :** Un tour des bâtiments publics a été réalisé par le SDEA - Les plantations au monument aux morts ont été réalisées- Les plantations à l'aire de rencontre sont programmées - L'entreprise PAUL a été sollicitée pour élaguer la Rue Schwang - Des plantations de haies seront programmées avec l'école - Un carré sera retourné à l'emplacement de l'ancienne aire de jeu pour le jardin d'école

**Commission 4 :** Le bulletin municipal " 's Winbùrjer Blättl" sera finalisé pour fin janvier et paraîtra début février - La commission 4 se réunira le vendredi 28 janvier à 17.30 heures pour la relecture du bulletin municipal

**Commission 5 :** Le Drive de Noël des enfants s'est déroulé le 18 décembre - Les bons-cadeaux pour les aînés ont été distribués le 29 décembre - Le CIE s'est réuni en plénière le 5 janvier à Obersoultzbach - Le CIE a programmé une semaine fléchettes et tir à l'arc du 12 au 17 juillet 2022 et deux journées d'astronomie les 12 et 13 août

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22 heures 32.

Weinbourg, le 10 janvier 2022

Le maire,  
Yves RUDIO

